



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE EN ŒUVRE DE LA PSC EN PRÉVOYANCE MEN, MESRE ET MSJVA

COSUI INTERMINISTÉRIEL 9 JUIN 2026

Le choix d'une procédure unique pour les 3 périmètres ministériels : MEN, MESRE, MSJVA

A l'issue d'un cycle de négociations avec les organisations syndicales représentatives des 3 CSA ministériels, **un accord majoritaire a été signé le 8 avril 2024**, afin de mettre en œuvre la réforme de la protection sociale complémentaire pour l'ensemble des agents.

Le marché public avec négociation, publié le 17 février 2025, a été notifié **le 16 octobre 2025 au groupement MGEN/CNP Assurances/Groupe UITSEM-Mutuelle MAGE** pour gérer le régime collectif facultatif de PSC en prévoyance.

Le nouveau régime collectif facultatif en prévoyance, effectif depuis le **1^{er} mai 2026**, concerne **1,5 million d'agents actifs** des 3 ministères et de leurs 190 établissements publics.

Une garantie additionnelle

Le régime propose aux bénéficiaires actifs la garantie additionnelle suivante :

- en complément des garanties statutaires et complémentaires, le maintien de 80 % de la rémunération globale des personnels titulaires et contractuels, pendant la durée du congé de maladie ordinaire rémunéré à mi-traitement ;
- le maintien de 80% de la rémunération globale, en congé de longue durée, les quatrième et cinquième années.

Cotisations et coûts

Socle interministériel

Taux de cotisation 2026 :

Garantie	Taux
Décès	0.35 %
Incapacité	0.30 %
Invalidité	0.30 %
Global	0.95 %

Simulation en fonction du revenu :

Rémunération	Cotisation mensuelle	Part employeur	Part agent
1 500 €	14.25 €	7.00 €	7.25 €
2 000 €	19.00 €	7.00 €	12.00 €
2 500 €	23.75 €	7.00 €	16.75 €
3 000 €	28.50 €	7.00 €	21.50 €
3 500 €	33.25 €	7.00 €	26.25 €
4 000 €	38.00 €	7.00 €	31.00 €

Cotisations et coûts

Garantie additionnelle en complément du socle interministériel

Taux de cotisation 2026 :

Garantie	Taux
Incapacité	0.63 %
Global	0.63 %

Simulation en fonction du revenu :

Rémunération	Cotisation mensuelle	Part employeur	Part agent
1 500 €	9.45 €	0.00 €	9.45 €
2 000 €	12.60 €	0.00 €	12.60 €
2 500 €	15.75 €	0.00 €	15.75 €
3 000 €	18.90 €	0.00 €	18.90 €
3 500 €	22.05 €	0.00 €	22.05 €
4 000 €	25.20 €	0.00 €	25.20 €

L'état des adhésions

- **Agents ayant adhéré au contrat collectif en prévoyance : 83 621 au 02/06**
 - 23 413 hommes (28%) et 60 208 femmes (72%)
 - 64,4 % des agents ayant demandé un devis ont adhéré au contrat collectif en prévoyance
 - Possible franchissement du seuil des 100 000 adhésions en juin 2026
- **Âges moyens des souscripteurs**
 - Socle : 52 ans
 - Socle + option : 54 ans
- **Choix de couverture**
 - Socle : 5 %
 - Socle + option : 95 %

Les modalités de déploiement du régime

- **Des CPPS** et réunions d'information régulières
- **L'organisation par l'équipe projet ministérielle de groupes de travail et ateliers hebdomadaires avec la MGEN**
- **Un dispositif d'accompagnement des services RH :**
 - ✓ Création d'un réseau de **référénts PSC santé et prévoyance** dans les académies et les établissements publics ;
 - ✓ Organisation de **webinaires** avec les académies et les 190 établissements publics relevant des ministères
- **Une stratégie de communication à destination des agents et un accompagnement de proximité :** FAQ, courriels d'information, newsletter régulière et diffusion de documents accessibles notamment depuis l'espace personnel des agents sur le site de la MGEN